République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

Procédure d'inscription Scolaire 2027/2028

Inscription faite uniquement par le ou les représentants légaux

Première inscription scolaire de l'enfant à Villeneuve-la-Garenne :

1) Inscription administrative auprès de l'espace famille-centre Administratif, les familles doivent se présenter munis des justificatifs demandés ci-après.
   L'inscription administrative est temporaire elle doit être validée par la directrice ou le directeur de l'école.
2) Inscription pédagogique : les parents se présentent sur rendez-vous à l'école, munis de l'attestation d'inscription délivrée par la Mairie.
   L'admission de l'enfant est prononcée par le directeur de l'école.

Documents à fournir (originaux + photocopies) :

- Le carnet de santé de l'enfant ou le carnet de vaccinations : les vaccins obligatoires doivent être à jour.
- Livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant (pour les actes étrangers : traduction en français)
- Pièce d'identité des 2 parents (CNI ou titre de séjour...) (Originaux + photocopies)
- Autorisation parentale d'inscription : elle doit être complétée et signée par les deux représentants de l'enfant.
- Si vous êtes séparés ou divorcés ou si l'enfant vous a été confié : copie du jugement de divorce ou de tout document officiel définissant les modalités de garde de l'enfant. (Originaux + photocopie)
- Justificatifs de domicile : (originaux + une copie)

Si vous êtes locataire : Contrat de location et une quittance de loyer ou facture d'électricité ou de gaz (original + copie)

Si vous êtes propriétaire : attestation de propriété et taxe foncière (original + copie)

Si vous êtes hébergés :

- Une attestation d'hébergement renseignée et signée par l'hébergeant (formulaire à retirer au centre administratif ou à télécharger sur le site de la Ville.)
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- L'original et une photocopie du bail ou du titre de propriété de l'hébergeant.
- Un certificat de radiation de l'école d'origine seulement si l'enfant est ou a été scolarisé sur une autre commune (original + une copie)

Vous adressez au service Espace famille centre administratif :

Les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le jeudi de 8h30 à 12h
Le samedi de 9h à 11h45

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatique par l'espace famille de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne afin de procéder aux inscriptions scolaires.
Ces données seront conservées pendant 1 an. Elles seront également utilisées par le service vie scolaire.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès de l'Espace famille de la mairie de Villeneuve la Garenne 28 avenue de Verdun tel : 01.40.85.57.00